



PRESENTATION DE LA FORMATION INITIALE : PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 2 (PSE 2)

1. But de la formation

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de prévenir les risques, d'assurer sa propre sécurité et celle des autres, et de mettre en œuvre une conduite à tenir appropriée face à une situation d'accident et/ou à une détresse physique, avec du matériel de premiers secours au sein d'une équipe appelée à participer aux secours organisés, sous le contrôle des autorités publiques.

2. Pré requis

Être titulaire du certificat PSE 1 à jour de formation continue.

3. Encadrement

La formation est dirigée par des formateurs titulaires du PIC PAEF PS à jour de leur formation continue.

4. Durée de la formation

La durée de la formation sera de 35 heures soit 5 journées de 7 heures de formation.

5. Nombre de participants

Elle s'adresse à un groupe de 6 à 12 personnes maximum.



6. Programme de la formation initiale des PSE 2

A la fin de la formation le participant doit être capable de :

☛ L'équipier secouriste

D'indiquer les rôles et les responsabilités d'un équipier secouriste

☛ L'hygiène et l'asepsie

D'appliquer les règles d'hygiène et d'asepsie

☛ Les bilans

De réaliser et transmettre les bilans d'une victime

☛ Les atteintes liées aux circonstances

De prendre en charge une victime d'une atteinte liée aux circonstances

☛ Les affections spécifiques

De prendre en charge une victime d'une affection spécifique

☛ Les souffrances psychiques et les comportements inhabituels

De prendre en charge une personne qui présente une souffrance psychique ou un comportement inhabituel

☛ Les pansements et les bandages

De protéger une lésion de la peau à l'aide d'un pansement

☛ Les immobilisations

D'assurer, en équipe, l'immobilisation partielle ou totale d'une personne victime d'un accident traumatique du squelette en utilisant un moyen d'immobilisation adapté.

☛ Les relevages

D'assurer, en équipe, le relevage d'une victime et son installation sur un moyen de transport.

☛ Les brancardages et le transport

D'assurer, en équipe, le transport d'une victime après son installation et son arrimage sur un dispositif de transport.

☛ Les situations avec de multiples victimes

D'assurer la prise en charge initiale de multiples victimes et de transmettre les informations nécessaires à la mise en œuvre d'un plan de secours.



7. Méthode pédagogique

La méthode pédagogique employée est la pédagogie active. Elle a pour objectif d'accroître le pouvoir d'intervention de chacun sur les situations professionnelles dans lesquelles il est engagé et développer des compétences nouvelles.

Ce qui est recherché c'est la capacité des acteurs à analyser des situations, à résoudre des problèmes concrets, à formaliser les capacités implicites produites dans l'action et à les transformer en savoirs communicables.

Elle est conçue à partir de problèmes réels à résoudre. Il s'agit d'engager un travail d'apprentissage sur une activité de secours à partir d'une situation réelle. C'est l'action qui va déterminer les contenus et les rythmes des apports.

8. L'évaluation des formés PSE 2

L'évaluation des stagiaires se déroule en trois étapes :

1. Une évaluation formative qui permet d'informer l'apprenant du degré d'atteinte des objectifs. Elle se déroule lors de l'apprentissage.
2. Une évaluation sommative qui permet de contrôler l'atteinte des objectifs. Elle se déroule lors des mises en situation.
3. Une évaluation certificative qui sanctionne le niveau de l'apprenant. Elle s'effectue en fin de formation.

Le certificat de compétences PSE 2 sera délivré au candidat remplissant les trois conditions suivantes :

- Participation à toutes les parties de la formation.
- Réalisation de tous les gestes et techniques enseignés.
- Atteinte des objectifs suivants :
 1. Assurer ou participer à la sécurité de l'intervention
 2. Adopter une conduite à tenir adaptée
 3. Réaliser des gestes de premiers secours
 4. Alerter ou faire alerter les secours publics
 5. Réaliser le bilan d'une victime
 6. Appliquer les consignes rendre compte
 7. Surveiller la victime

Une attestation de suivi de la formation sera délivrée à chaque candidat au titre de la loi sur la formation professionnelle du 24 novembre 2009.

Cette formation fait l'objet d'une formation continue obligatoire.